les av o dont le n'unbre d'insertiens ne sera pas limité, con imblés paqu'à ce qu'on les arrete, aux frais de ceux est sautont envoyés. stresationi envoyes.

On send des goodnement à Paunée, pour publier les 
à des trix raisolnables.

Auture donnement pour la cambagne ne se a reçu à current monnemers pour le cambagne de seu de payer durs paten n'indique quelqu'un en ville, chergé, de payer doivement. Les lettres adre seus à l'Helment noivent

effranciaes; dans le cas contrage, eses testerent à la

Pour Louisville & Cincinnatie ut bateau à caffeur GE D GLAMATOR, has marciant

GLAMATOR, boo martieur et toroit peu d'eau capitaine Brash-et toroit peu d'eau capitaine Brash-er, avent la pius grande partie de cargatises cuit egre, partia pour los brax ci-dessus et carts in conécure, et mon le 28 juillet, à 10 hours d'i matin. Pour fret ou passage, s'adiesser à bord, ou a ORAIN 5. MIGNON,

ORAIN & MIGNON,
No. 7, rue de la Nouvelhe-Levée.
Le Gludiffar rest un bateau tout neuf, avec une belle
che bien aérie, de leaux appartemens por une fae de jeu un mot fout enquiest dans ce bateau est neuf; en
qui ac peut un imperde la rendre très igréable dans cete
com de l'année. Avec sa chargé il ne me que quatre
alsoleaux avec et concer, a sons distaclo aux heux de edsuleau; amst il mentera suns obstacle aux le bedination. 98 and 188 ST. LOUIS EF LES CORTS INTEREST.

DIAIRES. ne beau baican á vapcur, neuf, OCEANA, capitaine John D.

Ac heav bareau (Again, and December 1) thought, partire soils pen. Pour feet on passage, avont me chambre. s este et accee ser le pont, s'adress r à bord, ou à John G. STEVENSON, rue du Canal, No. 94 BOUR LOUISVILLE & CINCINNATE.

Le buteau à vapeur HEROINE, capit, Spathawk, ayant une partie de sa cargaison engager, partius sons mon. Pour tiet ou passage, sons councing mons pour les passagers de s et de pout, s'adressor à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, No. 28. Neavelle-Levée

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG. Le hat-au à vapeur DELTA, ca-nitaine Sheridon, partira du Raul-Road pour les cudonts cedersu-trois fois par semana, les dimanen dis et ventrons à 7 heures du matin.

POUR WADISONVILLE & COVINGERON.

Les hore in à vapour BLACK
HAWK, capitaine Hollisan, partina du chemin à confisses, les inndes, marths, me engels et vendredis
acture qu'il partira de Covington par la voie de Maacture qu'il partira de Covington par la voie de Masocidie les mardis, jendis et saments à 6 heures du matire, chair pius ampiès de nes citoses voie au candaine
tre, chair pius ampiès de nes citoses voie au candaine
BAGLEY & MERRITT.

WM. EVCLEY, président. POUR MADISONVILLE & CONTROTOS

W.W. BACLEY, président.

DIRECTE SENT POUR MADISONVILLE.
Le lateau à vapeur BLACK
BAWK, capitaine Hoffin in, partira au chemina confisse tors les
dimancles pusqu'a narvel or be, a
terre demic de maria, et reventra le même join, if
terre Marlis eville à l'hemos de l'iprés midi. Les
estres quavoirlement traverser le lue, auront à se rencair carann à confisse, par les chars de 3 heures : acires con casum à contrac, par les chars de 4 heures ; adres s givous au capitamé à hor BAGLEY & MERRITT,

No. 27, rue du C mio. POUR MADISONVILLE, FON CAINEGLEAU ET MANDEVILLE.

harean-a-vapeur BLACK HAWK commencers are significant of the Madisanville, Fortuite-plean et W. ideville, le Dunais-blean et W. ideville, le Dunaisthe, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pen-dance des Etats Unis.

F. BUISSON, dép. greffier. dant toute la saison; il partira du chemin a confisses à " neures et denne du matin, et repartira de Mudisonvole à 2 heures et denne, il s'arrêtera aux endroit

Les passagers you front bien se rendre au lac par Les passagers von troit men se renare au net per di cher de Scheures, lesbateau devant partir immédiate, ment après spirit sera activé. Pour plus amples ren-serguements s'adresserà WFLLS SAGLEY. 10 avril 1998.

POUR MARSEILLE.

connue, partira sons peu de jours pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à Pierre Lofave,

Roy de, No. 145, ou & O. Bigourdan, rue Toulous Pre. LAFAYE. A FRETER.

Le navire danois INGEBORG, capitaina Romae, est offert à frêter peur un port quelconque en Europe. Il sera prêt à prendre charge sous

u de jours. Pour les conditons, s'adresser au capitaine à bord, vis-

a-vis la me Toulonse, ou à CARRIERE & BORDUZAT, Les soussignés ont besoin d'un navire de pre-

nière ciusse, doubié et chevillé en cuivre, d'envi-ron 700 halles de coton, pour un voyage pour l'Eu-T. NICOLET & CO, No. 30, rue Toulou POUR TAMPICO.

Le brick mexicain, SANTA ANNA, ost pret our le dit port, prendra des passagers et le fret le 200 birds. S'adresser à punet M.S. CUCULLY, LAPEYRE & Co.

POUR CHARLESTON.
Le brick NEW CASTLE, capitaine Hall, Le brick NEW CASILIS, capitains Andrease avant presque tout son chargement engage. Pour feet of passeuge, 5 dresser au capitaine à bord, ou TIERNAN, CUDDY & Co.

ALOUER-Un superbe MAGASIN, avec dont chambres dont une à cleminée, dans le jond. S'adresser sur les heux, encoignure des 18 mil

MAGASINAGE. Le saussenté offre de recevoir à magasinage, au le cetage au-dessus de son magasin, tonte espèce de marchandises (excepté des liquides en futalies) à un prix modèré. On peut les monter facilement au moven d'une rous.

LE LOREILETE,

en d'une rous.

J. E. LUREDE encoig, Royale et Dono A LOUER-La grande et agréable MAI-A LOUER—La grande et agresso.

SON neuve, située à l'encoignure des rues Bourpagent de la Douane. S'adresser sur les tient, ou
DIEGH & BEIN. PUECH & BEIN.

A LOUER.

TROS jolies casisons, bien aërées, bonnes pour l'été, une située dans la mellagasin, première en originare au-dessins de la rue Girod, les deux autostans le même rang de hâtisses. S'adresser au No. 111

23 mil—6 ru-de l'Hopital. A LOUER—Une agréable MAISON d'a-té, sinée me de la Pitté, faubourg Clonet, avo-des écrites et des appartemens entéricures. A vertre - Une VACHE à lart, de première qualité.

S'a Ireaser ou No. 75, rue de Chartres.

A LOUER immédiatement la maison qu'occu-pait dernitrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no-so entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les

. .. PARMET & GALLY,

ine Toulouse, No. 59

PARTI marron de chez le soussigné, le jenne negre nommé CATO, âgé del 4 aus, taille de 4 pueds 8 pouces, parlant anglais seulement; il 9 les paupères épaisses, et des poils sur le front et les tempes. Il a été vu au hout du chemin-acoulisses cu'il est à présumer 'qu'il rode dans ces la

parages,
Les capitaines de navires et de hâteaux-à-vapeur, sont ivertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi. La recompense susdite sera donnée à celui qui de déli-

S40 DE RECOMPENSE.

Landi dernier, les esclaves sui-LOYD HAWKINS, auc d'entrues Maine et St Joseph, mesurant op peus de lace à l'autre viron 25 ans, taille de 5 pircs 6 pour ces, avec les cheveux drous, les dents blanches, et un air souriant, un peut blanches, et un air souriant, un peut cest Joseph, par 60 pieds de profondeur entre les rues St Joseph, par 60 pieds de profondeur entre les rues st Joseph.

MOSES THOM, âgé d'environ 32 ans, tama de pieds 6 pouces, avec de petits yeux, un peu mal propre dans ses habits, fournissant du bois à la machine à vapeur terrains à 6 et 12 mois, les acquéreuis fonrnissant des tensimer. On a vu ces nègres vers le débarquement et ensimer. On a vu ces nègres vers le débarquement thèque spéciale jusqu'à parlait payment.

Les actes de vente seront passés chez Louis T Caire Les actes de vente seront passés chez Louis T Caire des actes de vente seront passés.

30 juil—11 2ps

e ces bateaux.
BEN SISHER, mulatre agé d'environ 25 ans, taille not pub aux frais des acquéreus. de 5 pa ds. 7 ponces et un quart, travaillant à la presse, que lquelus disposé à boire; un peu négligent sur ses vétere ns. Catherme, mulaire-se d'un beau teint, parlant trancais et angalas, d'environ 24 ans, d'une taille ordinaire, du 24 juillet 1834, il sera vendu le samedi. 9 aufit pro-

tançais et august, o environ 24 aus, u une tame oronació; du 24 juillet 1834, il sera ventru le sament, a non pro-avec les cheverx foi t épa s.

La recompense et-dessus se donnera à quiconque livre-ta et seclaves à la presse a coton de la Lavec, on les mettra en prison. On donnera dix pustres pour chacun.

Et le luidi 11 août, il sera vendu à la Bourse de Flew-

Tant.

Tantes oute d'un comman accord.

Toutes les personnes qui ont des réclamations où de nandes coure la dite société, sont prices de les présenter d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et a John W. Books, aussitét qu'elles seront dues, lequel est chargé de régler les affaires : et toutes les personnes est chargé de régler les affaires : et toutes les personnes du l'entre le dite seronté sont unices de venir régler.

Intervenir d'un comman accord.

PAR F DUTILLET.

PAR F DUTILLET.

Intervenir d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et pareisse d'un comman accord.

Intervenir d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et pareisse d'un let 1834, il sera vendu samedi, 30 acût proclaim, à melle d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et pareisse d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et pareisse d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et pareisse d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et pareisse d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et pareisse d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un ordre de la Cour de Paroisse, d'un lettre d'un l

P. H. Kermon son mari, dans les mots et les cimites suiants, savoit:
No. 6972—Clane de Villiers contre Pierre Huchet Ker-

No. 5972—Claire au vinicis can't certé qu'une sépara-nan, son mara.

Décret—Il est ordonné, adjagé et decrété qu'une sépara-tion de propriété ait heu entre les parties, que la deman-deresse recouvie sur le défendeur les éclaves. Cattelle et deresse recouvie sur le défendeur les éclaves. Cattelle et Augustine, et Penfant de la demanderesse, la sonnue de trois mille huit cent deux piastres trente huit cents 4-5 ; les luve payable à 6 et 12 mois de crédit, en milles not, pub, aux frais des acquéreurs. 30 pul--10,8ps.

PAR F. DUTILLET.

Reredérité Reynoir contragre créanciera.

Nece les paroisse de la Nouveile-Orléens, il avec les privilèges accordés par la loi pour déttes de la nature meutonnée ci-dessus, et à payer apssi les trais du proces.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1834.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge:

Jugement rapporté sur le dos sier des jugemens C, p. 82. Mon ant du jugement, \$3502,3945
Mon ant du jugement, \$3502,3945
En tempir nage de quoi, j'ai signé le présent écrit; et j'ai appose le secan de ladite cour, à la ville de la Nouvelle.
Otéans, 31c., our de juillet de l'année de notre seigniur i mil-haut-cest-to ate-quatre, et la 596 année de l'andépen

dance des Etats Unis.

4 avit—3

F. BUISSON, dép. greffer.

4 avit—4

F. BUISSON, dép. greffer.

4 avit—5

F. BUISSON, dép. greffer.

4 avit—6

F. BUISSON, dép. greffer.

4 avit—7

F. BUISSON, dép. greffer.

4 avit—8

F. BUISSON, dép. greffer.

4 avit—9

Far ordic de la covit,

Far ordic de la covit de la

lonette, ag intrime partie de sa cargaisoa engajuinet 1834.

22 juinet 1834.

22 juinet 1834.

22 juinet 1834.

23 juinet 1834.

25 juinet 1834.

26 for first on passago, Sadresser à

AFRETER.

AFRETER.

Le simeche briek 4RUNTER, doublé et che
influence in account and the state of the same in lawes, du point de 115

influence in account and the state of the same in lawes, du point de 115

influence in account and success of adjournant a fautre.

Le simeche briek 4RUNTER, doublé et che
accidence in account and success of adjournant la propriété de la loge de l'étail

influence in account and success du point de 115

influence in account and success du same in lawes, du point de 115

influence in account and success du point de 115

influence in account and success du point de 115

influence in account and success du service in account and success du same in account account and success du point de 115

influence in account account and success du service in account acc

GARCIA, BUYO & Co., rue Sie, Anne, No. 34.

Le brick espagnol IAUISA, capitaine Pour la paraisse et vide de la Nouvelle-Oléans—
Présent Phonorable Clis, Maurian, juge.—No. 764.—W.

Le brick espagnol IAUISA, capitaine Pour la paraisse et vide de la Nouvelle-Oléans—
Présent Phonorable Clis, Maurian, juge.—No. 764.—W.

Le brick espagnol IAUISA, capitaine Pour la paraisse et vide de la Nouvelle-Oléans—
Présent Phonorable Clis, Maurian, juge.—No. 764.—W.

Carcia de venue sera passe paricvant L. T. Caire, aux 26 juillet

TAT DE LA IOUISIANE—Cour de paroisse
pour la paraisse et vide de la Nouvelle-Oléans—
Présent Phonorable Clis, Maurian, juge.—No. 764.—W.

Coor des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en de la pétition dans ce cas, il est ordonné par la cour, que les créanciers du pétitionnaire soieux cités à comparaitre con pleine cour, samed 16 août prochain, pour déduire le succession de feur Ve. Dentilly de Bertonnaire, débiteur insolvable, actuellement détenu en prison, naire, débiteur insolvable, actuellement détenu en prison, ne serait pas accordée; et qu'en même tems toutes les poursuites contre su personne et ses biens sont suspersponneule, partiera sous peur de jours pour le dit port.

PAR F. DUTILLET.

L'acte de venue sera passe paricvant L. T. Caire, aux 26 juillet ne serait pas accordee; et qu'en meme tems fouces les pontrantes contre sa personne et ses biens sont suspen-dues. Extraît des minutes. Bareau du Greffier, 23 juillet 1834. 24 juil-6,3ps PAGUYOL. dép greffier

TAT DE LA LOUISTANE—Cour du Prenne District Judiciaire—Louis Hardy De Bois Blane vs ses créanciers—La cession des blens du pétitionnaire ay n ses créanciers—La cession des blens du pétitionnaire ay: nt été acceptée par la cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convequée en l'étude de Jules Mossy, not. pub. pour le jeudi, 7 août prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur la pétition et le bilan présentés parfui; et que pendant ce tens, toutes les poursuites judiciaires contre sa personne et ses hiens soient suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour la saite de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour la saite de l'hon.

ce 2e. jour de juillet 1834.

7 juill4.2ps

P. LE BLANC, dép greffier TIMITAT DE LA LOUISTANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent Plon. Charles Maurian, juge—Pierre Gabaroche contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonne qu'une assemblée ait lieu en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, le medi, 9 août prochain, pour délibérer sur les affaires du pétionnaire; et en aftendant toutes poursuites contre sa

ersonne et ses biens sont suspendues.

Extrait des minutes. Bureau du greffier, 28 juillet 1934. F BUISSON, des greff 20 juil-3

P BUISSO, usp 2018

TAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse,
pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléanse
Présent Phon. Chs. Maurian, juge—No. 7653—Camille
G. Ducatel vs. ses créanciers et les créanciers de C. G.
Ducatel & Co.—La cession des biens des pétitionnaires, 30 iui₹—3

Ducatel & Co.—La cession des biens des petitionnaires, avant été acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, il et ordonné qu'une assemblée desdits créanciers, ait lieu en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire public, ait lieu en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire public, le samedi, I août procham, afin de délibérer sur les affai-res des petitionnaires, et qu'en même temps toutes pour

res des pétitionnaires, et qu'en meine temps toutes pour-suites contre leurper-conne et leurs biens soient suspendues. Extrait des minutes, Barcan du Greffier, 28 juillet 1834. 30 juil-3 F. BUISSON, dep greffier VIN vieux en houterlie, vin de Madère, Pomona, Ser IN vieux en houteille, vin de Madgre, Pomona, Ser-cial, Porta de Cruz, Campanario, Bual et London Particular, de 14 á 32 ans; vin d'Andalousie, pâle, couleur d'or et brun; vius rouges, Château Margau, Cantenac, Hernitage, St-Estephe et St-Julien.

Aussi: 31 rouleaux de corde goudronnée d'un pour et demie 4 trois pouces trois quarts, de la meilleure fa-trique de Baltimore, filcarié et facelle, 4 vendre par 30 joil HARRISON, BROWN et Co; 117, rue Royale

V19-Toutes personnes ayant des réclamations con-Vis-Toutes personnes ayant des réclamations cou-tre le navire danois 'ngebord, capitaine Roune, sont priées de présenter leurs comptes immédiatement aux soussignée, attendu que en navire est sur son départ. CARRIERE & BORDUZAT. rue St Louis, No. 11.

Win. HOLMES & St., Pour plus amples inform No. 73 et 32, rue de la Levée, à l'enseigne des deux Pour plus amples inform l'oute d'or. Bourse, à J. DUFOUR.

PARTIE marconne le 13 du couint, l'esdave POLLY, âgée d'environ
35 anc, d'un cont juuns, et de la taille
de jorne four Jouney. Elle est de la Notréelle Orden, il sérviren
45 anc, d'un cont juuns, et de la taille
de jorne four Jouney. Elle est de la Notréelle Orden, il sérviren
25 anc, d'un cont jeuns, et de la taille
de jorne four Jouney. Elle est de la Notréelle Orden, il sérviren
25 anc, d'un contre de fair faans à nou adrese, il serven
de la provincie glée a les cheveux un peu
peu le traits de la fagine hien forme, il sérviren
de jorne four Jouney. Elle est de la Notréelle Orden, aprêc destrite, abandonnées par le dit Reynair à ses cétanciers,
on peu lourge, géromme ceux d'une per
soule agritée par le colène. Elle a métire de la Notréelle Orden, aprêc destrite, savoir
d'un coire de fair faans à nou adrese, il servende la Notréel Orden, de la Notréelle Orden, active de la Notréelle Orden, savoir d'un coire de fair faans à nou adrese, il servende la Notréel Orden, de la Notréelle Orden, savoir d'un coire de fair faans à nou adrese, il servende la succession de faue de la vente, a la loure de la noute, le moit le lundi i er. Septembre probabina, à la Burse,
le la bruche, marche droit et parle très inche. Elle a réd élevée à Richmoid en Vigine, à labilité ce pays sex mios, et chertie, savoir d'un chira de la courine de faire de la courine de la vente. Elle a été élevée à Richmoid en Vigine, à labilité ce pays sex mios, et cherties de l'un ordre de estipar le la bruche, marche droit et parle très inter l'aprecate de la courine de la vente. Elle a été élevée à Richmoid en Vigine, à labilité ce pays sex mios, et cherties site l'un ordre de estipartie de malson, bon suje.

Le capation de la vente s'unité de la courine compinal, et la
moit iangue qu'elle counnaise. Elle a été élevée à Richmoid en Vigine, à labilité ce pays sex mios, et cherties de la courine de la vente s'ont privers
de principe de l'un de la courine de la vente s'ont privers
de principe de la courine de la vente s'ont privers
de

profondeur.
Deux terrains situés au faubourg Washington, derrière
la Presse à Coton, désignés sur le plan diesse par J Pilié,
voyer de la ville le 17 avril 1833, par les Nos 11 et 12 de l'ilet No 5. Les dits lots étant contigus l'un à l'autre

Pilet No 5. Les dits lots etant contigus l'un à l'autre et mesurant chacun et pieds américains 24 pieds de face à la rue d'Amoursur 110 pieds de profondeur.

4 lots de terre-flésignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 au plan dressé par l. J'Phié aide voyer de la ville, le 29 Septembre 1932; les Nos 1 et 2 contigu, l'un à l'autre et me ra donnée à celui qui le déli-PAUL J. GLEISES, Rue de Chartres, No 22. Nos 3 et 4 mesurant chacun 34 pieds de face à la rue St

Louis sur cuviron 138 pieds de profondeur. Un iot de terre No 9 de l'ilet No 2, dans la ville de Madisanville paroisse St Tammany formant l'enceignure des vans se sont enfois

LOVD HAWKINS, agé d'enrues Maine et St Joseph, mesurant 60 pieds de face à la

Maine et Water.

MOSES THOM, agé d'environ 32 ans, tailie de 5 Maine et Water.

Conditions:—L'esciave payable à 4 mois de ciédit;

d'ex pris séparément.

18 juit - 1 77 JEHN B. LEPRETRE, président.

VIS est par le présent donné que la société existant y le collevant sons la raison de Brooks & Certis, est ce pour dissonte d'un common accord.

qui doivent à la dite société sont puées de venir régler leurs comptes avec le dit Brooks.

21 juil et 157 JOHN W. BROOKS.

21 juil et 157 JOHN W. BROOKS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

OUR I E PAROISSE.—Pour la parousse et la volte de la Nouvelle-Orléans.—Je certificpar les présentes que le 18 mars 1834, un jugement à été enrégistre d'un cette cour, à la poursinte de Clane de Vilhers, contre P. H. Kerpion son man, dans les mots et les cimites sui-

en face de la pompe a feu, I caisse de cirage, des vitrores, I chaudoère à sucre et une cuve faisant partie des proprié ter abandonnées par le dit Reynoir à ses créanciers. 30 juil - 4, 2ps

PAR FERNANDEZ & WHITING. Il, sera wendu samedi, 9 août procham, a midi, 4 to Bourse de Hewiett, les proprietés suivantes : Un Lot de Terre sibié à l'encognure des rues d'Arron

Adélard, Agé de 18 ans, macronneur. Conditions: Un viers payable le 21 septembre 1834, un ficis le 24 mars 1835, et un viers le 24 septembre 1835, en riers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835, et compte, presente par les et chandiqué, et les dits exécubillet endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à par-leurs et par le exemple par les et chandiqué, et les dits exécubillet endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à par-leurs en payant au tuteur la balance en leurs mains.

L'acte de sera passé pardevant F, de Armas, not.

23 juil 8, 298

Succession de Jules Chapron.

N vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 22 juillet 1834, il sera vendu la landi 2 en date du 22 juillet 1834, il sera vendu, le lundi 25 août 1834, á midi, à la Bourse, encoignure des rues Char-Un TERRAIN mesurant 50 pieds de face à la rue

Casa Calvo, sur 130 pieds de proiondeur entre les rue Espagne et Mandeville, faubourg Marigny; ensemble ivec les batisses qui sont dessus, consistant en une muiavec les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison commode, cuisine, écuries, &c.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets en sommes convenables à l'exécuteur testamentaire, et endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acqué-

ES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ouvriront vendredi, ler. août prochain, un encan dans le genre de MM. Mossy et LeCarpentier; toutes les personnes qui voudront les honorer de leur confiance peuvent d'ici à cette époque leur envoyer les marchandises qu'elles désireront faire vendre. Les jours d'encan seront les mardis et vendredis de cha-

Ils tiennent leur encan rue St. Leuis, No. 45. 11s tiennent ieur encan rue St. Leuis, No. 45.
17 juillet TRICOU & CANONGE.

E soussigné reçoit à présent de New-Yerk, quelque boites de Marchandisse de goût;

Une boite de Parapluies Une do. de Fleurs de goût; Une do. de Drap tissu avec de l'herbe;

Une do. de Rubans assortis; Quelques boites de Mausselines françaises; Aussi: Une boite de bas de soie blancs et noirs simple et brodés; deux boites d'habillemens de goût, pour le ma ché mexicain. A G COCHRANE, ché mexicain. rue de Chartres, No. 43

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER. A la Baic de Pascagoula. ON offre de louer pour l'été, un

A LOUER immédiatement la maison qu'occupant dernit rement Mr. Soulé, rue St. Louis, no se entre Royale et Bourion. S'adresser sur les 26 mais A LOUER—La maison, dans la rangée Pritchard, rue des Rémparts, près de l'encoignure de l'encoign

VENTES PAR LEREGISTER

Conditions de la vente: ou transcribe de spéciale dossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera pa-sé devant Wm. Christy, AROISE DORLEANS - Cour des Preuves - Vente

PAROISE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi 2 septembre 1834; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse-pour le compte de la succession de Rosalie Andry, décédée veuve Martin Pslao, les esclaves ci-après décrits, savoir : RACHEL, négresse agée de 17 ans.
CHARLOTTE, agée do 22 ars, et son enfant Victoire rgée de 2 ans et demie. SOPHIE, négresse agée de 30 ans. MARIE, négresse agée de 17 ans.

AGGY, négressengée de 19 ans. HENRY, négre agée de 30 ans. LUCY, négresse agée de 19 uns, ANDERSON, négre agé de 24 ans.
HANNAH, négresse de 12 ans.
Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en billets FRANK, griffe de 25 ans.

endos-és a satisfaction, portant hypothèque spiciale jus-qu'à partait paiement. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Prentes—
Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 16
août, à midt, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu George Salkeld, les esclaves ciaprès décrits, savoir:

1º Robert, neure And de 7º

après décrits, savoir : 1º Robeit, negre àgé de 32 ans, domestique de maison, un peu culsimer.

Henny, négresse agée de 45 ans, blanchisseuse el repasseure. 3º Statira, négresse ågée de 14 ans, domestique de

domesti pie de maison et ses deux entans, Mary, agée de 4 ans, et Mary Ann, agée de 2 ans. ans, et Mary And, agee de 2 ans.
5° Lawis, negreagé de 32 ans, briquetier et bucheron.
6° Priscilla, sa terome, négresse agée de 25 ans, cou-

Conditions de la vente : 6 et 12 mais de crédits en

The Maison en briques à cloge bâtie sur un terrain de Une Maison en briques à cloge bâtie sur un terrain de 27 petés fi pouces de profiendeur foce à la rue de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques à la que de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques à la rue de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques à la rue de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques à la rue de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques à la rue de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques à la rue de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques à la rue de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques de fect à la rue de PHontal, formant encougnure, avec consine en briques de la successon de feu Purre Thomas arias Candida Terrain des groces à satisfaction et portant hypothèque.

L'es actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de vente scront passés pardevant M. Ferraud, Les actes de l'entera la lucit de l'entera l'entera l'entera l'entera l'entera l'entera l'ent

Vente par le Régister des Testamens-Mardi 12

aout, à 10 he nes du matin, il sera exposé en vente, dans la rue des Français, No. 31, au fonbourg Marigoy, les moulds mendiants et ratres effets mobiliers appartement. la succession de Rosalie Andry dece les Veuve Martin Condition de la vente : comptact.

Attenin die He ere Pétite a presenté uny pépour LA HAVANE.

Le brick espagnol MARIA, capitaine Roiz,
Le brick espagnol MARIA, capitaine Roiz,
sapers, et la fiet de 600 brois.

CARCIA, BUYO & Co,
roe Ste, Anne, No. 31.

Toe Ste, Anne, No. 31.

Toe Ste, Anne, No. 31.

Succession de C. F. Waitte.

PAROISSE D'ORLEANS-Cour des Preuves-Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toates autres personnes que cela susune succession et a toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sons dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte, présenté par lue executeurs testamentaires, ne

la succession vacante de feu Branch W. Miller, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons sur lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour, WF C DUPLESSIS, tég

WF C DUPLESSIS, tég

D 10. 9. McFARLANE. village, dont on pour ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré: s'adresser No. 85, rue d'Orléans.

Référer à F. H. Petithain et G. S. A. McFARLANE. village, dont on pour ceux villag

pétition. Par vidre de la com.

WF C DUPLESSIS, tég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Attendu que S. Sacerdotte
les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Salomon Sarcerdotte, décédé intestat: avis est par le présent
donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait
pas fait droit é la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Rég. W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

Succession de James Hood.

AROISSE DORLEANS.—Cour des Preutes—
Ayis est par le présent donné au Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela ut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchar-

gé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, reg. Eau-de-Vie, Vins, Huile, &c. A cargaison du navire lugeborg, capitaine Rome, de Bordeaux, est offerte en vente par les soussignés, des conditions avantageuses. Elle est composée comm

200 demi pipes Ear de Vie de Congnac, 4c. preu ves; 40 do. vieux Cognac;
10 do. fine Champagne Cognac;
50 barriques Vin rouge St. Julien 1825;
50 dem do. St. Estèphe 1828;
30 demi barriques Vin longe Médoc;
50 tiergons Vin blanc de Sauterne, Grave et

44 caisses Vin blanc, Haut Sauterne 1825, 100 barils Vinsigre blanc, 20 paniers de Champagne mousseux; 50 caisses Fruits à l'Eau de vie bien asserts, et le qualité supérieure; 1200 paniers Anisette; 100 caisses Liqueurs surfines assorties; 300 Fromages tête de maures; 9 boucauts ficelle; 6 balles Bouchons; 80 sacs do. 60 caisses Vermicelle et macaroni;

48 caisses de Salaisons assorties; 29 jarres d'Amandes; 162 paniers Huile double clarifiée; caiuses Sardines de Colin; 6 causses Sardines de Cominio.
300 paniers Bouteilles vides;
100 harriques Vin rouge de Montferrand;
1 causse contenant des articles avec les éartes de la France et des colonies.
CARRIERE & BORDUZAT.

rue St. Louis, No. 11g

lissemens qui en dépendent.
Conditions à la vente : compfint.
G. W. MORGAN, Sherif. 30 juil G. W. MORGAN, Sherit.

ANS LA COUR DU 4e: DISTRICT—Antone Bienvenu vs. Demscy P. Cais. — En vertu d'un ordre de fiert facis à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposent en vente publique le jéadi 14 soût 1834, à 5 velle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville le lundi, 11 août prochain, à 1 heure sprès-midi.

R. Alien vs. Hummerick & J A Romer.

Phon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposent en vente publique le jéadi 14 soût 1834, à 5 heures de l'ap és midi, à la place d'armes, divers meubles, de cette ville le lundi, 11 août prochain, à 1 heure sprès-midi.

"Conditions: cometant."

Un nègre nommé Simon, saisi dans la poutsuite di-des-Cette criée étant la seconde et la dernière, le dit eschav

sera définitivement adjugé au plus offrant et dern'er enchérisseur, au prix qu'il pourra faire donner, à un an de terno. L'acheteur donnera une obligation endossé à satisfaction avec hypotlièque sur le dit esclave jusqu'à par-G. W MORGAN, shériff Gabriel Beuze vs. René Bellevue.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu
d'un writ de fieri fégine à monte de la vertu

Dans la Cour de District.—Joseph Abat vs. John
Nartigue et François Tessier.

Dans la Cour de Paroisse—La Banque de l'Etat de la
Louisiance vs. Jn. J. Nartigue.

In N. Nartigue.

N. Nartigue de Paroisse—La Banque de l'Etat de la
Louisiance vs. Jn. J. Nartigue.

N. N. Nartigue de Remain des l'actions des l'act apparanx et fournitures, saisis dans l'affaire en-dessusparanx et-fournaiser,
Conditions: comptant.
G. W. MORGAN, sherif.

19 juit DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu

E. Bohvar, du Havre, les marchandises estrantes, choisies expréspour le marché mexicain, et qu'il offre es

l'i balles de mousselines imprimées; 13 do migrifiées, I boite de monchoirs de Foutard; I boite de R (hans: I do. de Lacets; 15 do. de Bavettes de 5 fils; 250 do. de Gris de ménages;

Consultations gratuites SUR TOUTES LES MALADIES. MIEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St.

14 avril NIS --Les personnes qui ont re mis des objets a tem-ire chez feu Made. Poussin et-devant Chenou, sont invitées à venir les réclamer, chez Mr. Poussin, au domiile de Mr. Verrier, rue de Chartres, no. 173. Cenx qui ne seront pas retire d'ici au 15 d'Aont seront vendus à l'encan pour en payer les frais.

21 millet-10 OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE. Nor. 12, rue Dumaine, entre Levée et Coudé. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre 25 mil New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à

TRAITES sur Boston à vendre dans cette Institution. [23 juil] CH. BRIGGS. Chistier. TRAITES sur France, à vendre par 25 juil J. MAGER.

\$3500 DE RECOMPENSE SERONT données pour la conviction, ou pour l'in-formation qui menera à la conviction de la personne ou des personnes qui peuvellt avoir contribué de quelque manière que ce soit à mettre le les aux édificer récomment consumés dans la rue du Camp et celle de la Nouvelle

Thos. URQUHART, Président de la compagnie d'Assurance d'Orléans JOHN K. WEST, Président de la compagnie d'Assurance de l'Etat de l Louisiane. Président de la compagnie d'Assurance de la Louish C. HARROD, nelan Président de la compagnie d'Assurance du Mississi M. MORGAN,

Président de la compagnie d'Assurance des Marchands J. ANDREWS, Président de la compagnie d'Assurance de l'Ouest THOMAS BARRETT,

reur depuis le premier janvier dernier.

Smill P CAMPBELL, STAKER & Co.

500 DE RECOMPENSE. A susdite récompense sera nayée par les soussignés à quiconque donnera au bureau du Maire, les infor ons suffisantes pour mener à la découverte et à la coniction des coquins qui sont entrés dans nutre magasin ans la nuit du 5 de ce mois.

Volés.

7 juil—!— CAMPBELL STAKER & CO.

1 DO CAISSES vieux Vin de St. Julien; 50 caisheimer; 40 do. dv. Hernitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 50 caisheimer; 40 do. dv. Hernitage blanc; 10 barriques vieux Vin de St. Julien; 25 Chapeaux castor et de roie; 2 do. Parastol, et Parapluies; 1 do. Chapeaux de paille pour la banque, ou à son agence à la Banque d'Amérique, New York.

10 juin rue Rogale, No. 103.

Banque du Commerce de la Nelle.-Orléans.

Es actionnaires sont par le présent prévenus, que de le Es actionnaires sont par le présent prévenus, que de la Es actionnaires sont par le présent prévenus, que de la Es actionnaires sont par le présent par le présent prévenus, que de la Es actionnaires sont par le présent prévenus, que de la Service pour le présent prévenus, que de la Service pour le prése

VENTES PAR LE MARSHAL

"P'Lansalane vs. Mad. Benjanan P. Sansatane vs. Mad. Benjamin.

P. N. v. tin d'un outre de fieri tacas à moi adressé par l'E. Phon. J. 17thoun, juge conveiller de la cour de enté. J'expose ni en vente publique, le jeudi, 14 avait 1834, à 5 heures de l'après-midi, à mon bureau, vis-à-vis la place d'Armes, divers menbles, sauss cons cette atlante.

Conditions: comptent.

B. BEAUREGARD, marchal B. BEAUREGARD, marshal

James Davern vs. Lamothe.

N vertu d'un'ordre de fieri facas à moi adressé pat
Phon. J. Duncan, juge conseiller de la co- de
cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 13 août
1834, à à heuses et deine, rue Ste. Anne, vis-à-vis de la

place d'armes, divers comestibles, saisis dans cette affaire. Conditions : Comptant,
aout B. BEAUREGARD, marshal 4 août B. BEAUREGARD, marshal.

N vertu d'un ordite de fierr factas a mot adressé par Phon. Galten Préval, jogé consenier de la cource cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 15 août 1934, à 5 heures de l'aprés-midt, a mon bureau, près de l'encoignure tles rucs. Ste. Anne et Condé, 25 jarres de dragées et des liqueurs, saisis pour satisfaire le jugement rehdu en faveur de S. Cueilla.

Conditions: comptant,

Racut BEAUREGARD, marshal

R. Alien vs. Hummerick & J A Romer.

'Conditions : comptant. B BEAUREGARD, marshal

J L Florence vs. R. Farr. N vertu d'un ofdre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 13 soft, 1834, à 5 l'eures de l'après-midi, à la place d'armes, 2 pipes d'Eau de vie; 4 barils de Vin Malaga; 5 do. cidre; saisis dans l'affaire ci-d-s-us.

Conditions : comptant.

1 août BEEAUREGARD, marshal ANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par d'un writ de fieri facias à moi adressé, it sera vendu le jeudi, 28 noût prodham, à la nouvelle Bourse, encoignure des rites Chartres et St. Louis, dans ectte ville, à leure, la propriété suivante:

Nouvelle-Orfénn, l'expôserái en vente publique le jeudi, 14 août 1934, à unid, à l'encôignure des rues Chartres et St. Louis, deux chevaux, 1 charrette et haraais, 125 piede environ de madriere en cypre, saisis pour satis faire le jugement rendu dans l'affaire de John Dougherty.

Conditions : comptant.

B. BEAUREGARD, marshal N vertu d'un ordre de fieri faciss à moi adressé par l'hon, adartin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 6 acût 1834, à 5 heures de l'après-mid, à la place d'armes, 2 boiles

vis—En vertu d'un ordre de saisi previsoire à mot adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'ai saisi un certain cheval bai, et toutes personnes y intéressés sont cités par ces présentes d'avoir à comparairre pardevant la dite honorable cour dans les quinze jours de la publication de cet avis pour répondre à la demandé de dit l'abrottche Dussin. demande an dit Labrouche Dus

B BEAUREGARD, marshal L' sous-signé offre à Vendre en débarquement du brief Victor, venant de Marseille. 135 barriques de vin, 250 caisses vin muscat,

200 do varouge, 24 do Ratafia, 20 paniers Champagne, 200 paniers betteilles vides. 186 barris ean de vie de Caralogna 400 harriques de vin, 600 pamers honteilles, 150 barils vin sec,

1200 panters hui 1200 paniers nune, 1500 caissis vai Muscat, 500 do vin de Medoc, 100 do liqueurs 15 papes rad of the,

30 demi pipes do,
3 do vielle cau de vie de Cogene,
50 barils vinaigre, 100 bijues vin de Bordraux.
30 barles borchons, 300 paniers anizette. Le foot in- droit au drawback inn sace de café, 30 cuisses sucre blanc,

20 casses such than, 400 casses the nesoris, 100 bards rom du pays, 40 bone auts run du nord, 150 bards rom du pays, 40 bone auts run du nord, 150 bards brandy, 50 bards de gin, 600 casses de savon assoris, 100 de chandelles du n'ad, 600 casses de savon assoris, 100 de chandelles du n'ad, 15 casses cancile et un a sormment général de c-stibles F # PETITPAIN.

30 juil—6 Toplouse et Chartre-E soussigne office vindre: 42 dem super Lau de Vr.: 250 barriques Vin de Marsche, 150 bard- Vin imitation Modère;

nestibles

75 c isses Savon de Cartide; 5 pipes Genièvre de Holiande; 200 colsses Vin Muscat; En Magasin. 150 paniers Boutellies françaises; 15 do. à Madère; 150 barils Whiskey réculié; 200 paniers Hutle d'olive; 10 pipes Mutle à lampe;

AROISSE D'ORLEANS—Com des Proites—Attendu que Horité Flotte a présenté uny péa à la cour, a l'effet d'obtenur les lettres de curafille à cesson vacante de feu Jean Claudius Michél, décison vacante de feu Jean Claudius Michél, de district avis est par le présent donné à tous ceux e a pout concerner, d'avoir à dédaire sous des leurs des lettres de curafille à course pout concerner, d'avoir à dédaire sous des leurs de leurs de leurs de leurs de la succession de feu Louis Koèure pout concerner, d'avoir à dédaire sous des leurs des leurs de leurs de leurs de la succession de feu Louis Koèure pout concerner, d'avoir à dédaire sous des leurs des leurs de leurs de la succession de feu Louis Koèure pout concerner, d'avoir à dédaire sous des leurs des leurs de leurs de la succession de feu Louis Koèure pout concerner, d'avoir à dédaire sous des leurs de la succession de feu Louis Koèure pout concerner, d'avoir à dédaire sous des leurs de la succession de feu Louis Koèure de la succession de feu Louis Koèure de la succession de feu Louis Koèure pout concerner, d'avoir à dédaire sous des leurs de la succession de feu Louis Koèure de la succession de la succe 5 balles graines d'anis &c. &c.

ti suivans, formant partie de la succession de teu Louis A ce-la g, suivant un décret rendu par la Cour des Preuves sus-dite, savoir :

Qui ques membles memblans et abtres effets mobiliers.

Peux terrains situés-sui faubourg Lafavette, numéros s et 16 dans l'ilet No. 20, ayant, mesure anglaise, chacun, 32 pieds 8 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, sur 106 pieds 5 pouces et une fraction de profon-deur \$1.32 pieds 3 péoces et une fraction, sur la ligne du fond, ensemble les batisses et autres amelierations. Conditions: Le mobilier payable comptant.—Les terrains payables un tiers comptant et le surplus en deux termes egiux à six et douce mois, du jeur de la vente, l'acquereur

nnant des by lets endosses à satisfaction et hypothèque E DUGUE Lines BUREAU DU COLLECTEUR

WFC DUPLESIS, rfg.

LA demandede Miguel Hermandez, intent de see entains inneurs, et par ordre de la Cour dees Preuses ent el la Douane et l'écoginure des rues de l'aproisse de la Nile. Orléans, en date peut concerner, d'avoir à déduire soins dix jours, à dater de preuse d'Amour et des Poirtes, funbourg Barries ou la la juillet 1831, il sera vendu, le jeudi, 21 noût 1834, à la bourse, encoignaire des rues de Chartes Varied a présente qualification, les cassons pour lesquelles le comit par l'exécuteur testamentaire ne serait point d'un terrâni situé à l'encoignaire des rues de Chartes, funbourg Marigny, savoir: 30 piede d'amour et des Poètes, sur 60 de profondeur, mesure françaire.

Conditions : 6e 12 mois de crédit, en billets endossés à la rue d'a Poètes, sur 60 de profondeur, mesure testament de la court, a l'effet d'obtenil es lettres d'administration à la comit, à l'effet d'obtenil es lettres d'administration à la comit, à l'effet d'obtenil es lettres d'administration à la comit, à l'effet d'obtenil es lettres d'administration à la comit, à l'effet d'obtenil es lettres d'administration à la comit, à l'effet d'obtenil es lettres d'administration à la comit, à l'effet d'obtenil es lettres d'administration à la comit, à l'effet d'obtenil es lettres d'administration à la comit, à l'effet d'obtenil es capasse en l'étude de M. Oct. de Armas, aux frais des l'acquéreurs.

PAR HEWBETT & BRIGHT,

Succession de Jules Chepren.

WFC DUPLESSIS, rég.

La de mandede Miguel Hermandez, tuteur de présente une présente donné aux eréanciers de la minit à la contre de la court, a l'effet d'obtenil es de l'entre de la court, a l'entre de la présente une protonne que c'hécoginure des rues Bienville et Levée.

Par ordre de la court, a l'entre de la ferre; la muraille aux 15 point de la Douane est l'écoginure des rues Bienville et Levée.

Par ordre de la court, a l'entre de la ferre; la muraille aux 15 point de la letre de la ferre; la muraille aux 15 point de la letre d'administration de l'excelle vent de la letre d'excelle preur d

Référer à F. H. Petitpain et C. Samory. 20 mai-2ps

Référer à F. H. Petitpain et C. Samory. 20 mai-2ps

VIIIe, a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'elle se propose de donner des levons de musique et de piano. (23 juil) CH. BRIGGS. Caissier. années ose se flatter de mériter par ses soins et ses assi-

unice la connances des parens.

Mme. Roux enseigne en anchais et en français. Elle donnera des leçons chez elle. Sa demeure est ruc des Ursulines entre Remparts et St. Claude, No. 213-26 inil—1m 3m 26 juil—1m, 3ps

Compagnie des Architectes du Smc. District de la Ville de la Nelle.=(riéans.

Ville de la Nelle.=(riéans.

A VIS est par le présent donné sux souseripteurs su
fonds capital de cette compagnie qu'ils naront à payer le 25 août, le 2me. dixième, et le 35 septembre prochain, le 3me. dixième du montant de leurs souseriptiens.
Par l'article 5 des réplemens les souseripteurs que mar-Par l'article 5 des réglemens, les souscriptens, que manqueront de payer aux épaques mentionnées ci-de-sus, perdont au profit de la compagnie les actions sur lesquel les le dit paiements aura été requis, et les paiements déja affectives.

re le dit paiement aura et la Direction, flectures Par ordre de la Direction, 25 invilet Fleury GENERALLY, sect. Pieury General Litt, etc.

In débarquement du navire l'Anne Louise de Borl
deaux, et à vendre piet Pre. Lafaye, à son magasire
rue Royale, à des prix modérés.
32 barriques Vin rouge, Canon 1832,
14 tierrons Vin blanc Sauterne;
8 nines Ean de Vie Pontage débate, preuve.

Président de la compagnie d'Assurance de l'Atlantique.

15 juillet—Im

AVIS AU PUBLIU.

E magasin des soussignés ayant été forcé la nuit du 5 du courant, et leur caisse pillée, ils avertibaent le public de ne pase trafiquer pour les billets tirés en leur faveur depuis le premier janvier dernier.

8 public de ne pase trafiquer pour les billets tirés en leur faveur depuis le premier janvier dernier.

8 public de ne pase trafiquer pour les billets tirés en leur faveur depuis le premier janvier dernier.

8 public de ne pase trafiquer pour les billets tirés en leur faveur depuis le premier janvier dernier.

8 public de ne pase trafiquer pour les billets tirés en leur faveur sassorties; Vinaigre blanc &c.

9 pro. LAFAYE.

23 juillet de MM

Pre. LAFAYE.

RE. LAFAYE, syndic de la faillitte de MM

Castel et Devaux marchands, encoignure Royale et

SC. Philippe, prie tous ceux qui devent à cette faillitte

SC. Philippe, prie tous ceux qui devent à cette faillitte
de venir régler leurs tomptes sans délai, rue Royale, No.

de venir régler leurs tomptes sans delai, rue Royale, No.

14 juin d'éviter les poerroites qui seront dirigées con
14 juin LIP

PRE. LAFAYE.

14 juin LIP Banque du Commerce de la Nelle.-Orlians.